

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU FOUILLOUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le **vingt-trois février, à vingt heures trente**, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **François JAUNAIT, Maire**.

Présents : JAUNAIT François, AMIOT Romain, MICHEL Angélique, BUISSON Roseline, ERTZSCHEID Jack, LEBLOND André, LENAY Cyril, BLANCHARD Rachel, LIEVRE Florence, CLAIR-JADAULT Violaine, PIERCHON Valérie, Monique LEROY, Emmanuelle COLONNA

Secrétaire de séance : Florence LIEVRE,

Absents excusés : MONTFORT Yvonnick, HURTH Christian

Pouvoirs : Christian HURTH donne pouvoir à François JAUNAIT, Yvonnick MONTFORT donne pouvoir à Roseline BUISSON

Convocation du 17 février 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de conseillers présents : 13

Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 24 février 2017.

Délibération n° 2017-02-01 : Autorisation Dépenses d'investissement 2017

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Vu l'article L1612-1 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2017-01-03 ;

Monsieur le Maire demande l'autorisation de pouvoir mandater les dépenses d'investissements supplémentaires avant le vote du prochain budget.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2016 : 514 098,32 €
(Opérations réelles sauf report et hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 128 524,58 € maximum (25 % de 514 098,32 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont notamment les suivantes :

2184 Acquisition de radiateurs électriques à fluide : 2 000 euros

Délibération n° 2017-02-02 : Approbation du compte de gestion 2016

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le compte de gestion constitue la rédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le compte de gestion transmis par le trésorier présente les résultats suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES NETTES	328 143,81 €	1 208 542,44 €	1 536 686,25 €
DEPENSES NETTES	576 548,28 €	989 799,86 €	1 566 348,14 €
RESULTATS DE L'EXERCICE	-248 404,47 €	218 742,58€	-29 661,89 €
REPORT DE L'EXERCICE PRECEDENT	4 370,03 €	653 879,90 €	
Restes à réaliser Dépenses	36 813,78 €	/	
Restes à réaliser Recette	94 392,53 €	/	

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	686 166,79 €
--	---------------------

Monsieur le Maire précise qu'il n'apparaît pas de discordances entre le compte de gestion et le compte administratif.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2016.

Délibération n° 2017-02-03 : Approbation du compte administratif 2016

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Monsieur le Maire quitte la séance, en vertu de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Romain AMIOT, conseiller municipal, rappelle au Conseil municipal que le compte administratif, établi en fin d'exercice, retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Le compte administratif est un bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année.

Monsieur Romain AMIOT propose au Conseil municipal d'approuver le compte administratif présentant les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Emis</i>
011	Charges à caractère général	278 770,00 €	211 405,35 €
012	Charge de personnel et frais assimilés	535 400,00 €	518 604,68 €
023	Virement à la section d'investissement	699 634,47 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 680,39 €	36 680,39 €
65	Autres charges de gestion courante	251 300 €	214 653,79 €
66	Charges financières	15 000,00 €	4 238,53 €
67	Charges exceptionnelles	7 000 €	4 217,12 €
TOTAL		1 823 784,86 €	989 799,86 €

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Emis</i>
002	Résultat d'exploitation reporté	653 879,90 €	
013	Atténuation de charges	60 000,00 €	92 956,87 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00	30 000,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	103 855,00 €	103 855,00 €
73	Impôts et taxes	738 600,00 €	766 728,78 €
74	Dotations, subventions et participations	232 750,00 €	213 584,85 €
75	Autres produits de gestion courante	25 500 €	24 098,89 €
76	Produits financiers	10,00 €	2,53 €
77	Produits exceptionnels	9 189,96 €	12 999,45 €
TOTAL		1 823 784,86 €	1 208 542,44 €

Réalisations de l'exercice – section de fonctionnement	218 742,58 €
Excédent 2015 reporté	653 879,90 €
Résultat de clôture – section de fonctionnement	872 622,48 €

INVESTISSEMENT			
<i>DEPENSES</i>			
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Emis</i>
16	Emprunts et dettes assimilées	62 619,25 €	62 449,96 €
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00 €	3 528,96 €
204	Subventions d'équipement versées	139 557,00 €	131 735,33,00 €
21	Immobilisations corporelles	729 682,60 €	314 642,27 €
45	Opération pour compte de tiers	124 476,72 €	64 191,76 €
TOTAL		1 060 335,57 €	576 548,28 €

<i>RECETTES</i>			
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Emis</i>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	4 370,03 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	699 634,47 €	
024	Produits des cessions d'immobilisation	-8 189,96 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 680,39 €	36 680,39 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	63 729,93 €	95 427,70 €
13	Subventions d'investissement	89 000,00 €	42 192,01 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 600,71 €	1 600,71 €
27	Autres immobilisations financières	80 000,00 €	80 000,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	93 510,00 €	72 243,00 €
TOTAL		1 060 335,57 €	328 143,81 €

Réalisations de l'exercice – section d'investissement	-248 143,81 €
Excédent 2015 reporté	4 370,03 €
Résultat de clôture – section d'investissement	-244 034,44 €
Restes à réaliser Dépenses 2016	36 813,78 €
Restes à réaliser Recettes 2016	94 392,53 €

RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET	686 166,79 €
--------------------------------------	---------------------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le compte administratif 2016 tel que présenté ci-dessus ;
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

Délibération n° 2017-02-04 : Indemnité comptable du Trésor 2016

Pour : 13

Contre : 1

Abstention : 1

Vu l'article 97 de la Loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
 Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
 Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloués aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil municipal décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 40 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Nancy AUDOLY,

Délibération n° 2017-02-05 : Contribution aux organismes 2017

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Monsieur le Maire propose, pour les contributions aux organismes de regroupement (article 6554) d'assurer les versements suivants :

- SIRSG : 44 000 euros pour le compte de l'année 2017
- Animation Enfance Jeunesse CSI : 15 000 euros pour le compte de l'année 2017

Le Conseil municipal approuve.

Délibération n° 2017-02-06 : Demande de subvention Angers Loire Métropole – Extension du préau

Pour :

Contre :

Abstention :

La délibération a été retirée de l'ordre du jour.

Délibération n° 2017-02-07 : Achats tickets de métro – Remboursement à Violaine CLAIR-JADAULT

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Dans le cadre de la visite de l'Assemblée nationale à Paris, il a été nécessaire d'acheter des tickets de métro, pour se déplacer.

Il n'a pas été possible à la commune de les acheter directement. De ce fait, Madame Violaine CLAIR-JADAULT a fait l'acquisition des tickets de métro pour le compte de la commune.

Il est demandé au Conseil municipal de procéder au remboursement de 209,25 euros. Le Conseil municipal approuve.

Pour extrait certifié conforme, affiché le 24 février 2017.

François JAUNAIT, Maire